



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/03/13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 30 MARS 2009**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**42**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**23 mars 2009**

L'an deux mille neuf, le trente mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 23 mars 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, LEFAURE, FERRAND, PATEYRON Jean-Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM AGUIRRE, PETIT-COULAUD, FAURILLON, PICOURET

Suppléantes : Mmes COULAUD, ROBERT

Excusés : Mmes SALADIN, MARTIN, DUMEYNIÉ, BUCHHOLZ

MM SIMON-CHAUTEMPS, PATEYRON Christian, PRIOUL, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LABORDE, CHASSAGNE,

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

Procuration de Monsieur Christian MEYER à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

Procuration de Monsieur Jean-Louis DELARBRE à Monsieur Daniel CHAUSSADE

**OBJET : Versement d'une subvention à l'association « le Cabas de Pierrine » (Saint Martin Sainte Catherine) pour valoriser des produits locaux et de qualité et favoriser les actions d'information et de promotion auprès des producteurs et des consommateurs**

Le Président informe de la création de l'association « le Cabas de Pierrine » en janvier 2009, dont le siège social est situé au bourg de Saint Martin Sainte Catherine.

Il explique que cette association a pour objet essentiel de rassembler des producteurs et consommateurs dans le but de valoriser des produits locaux et de qualité, de faciliter la vente directe et une dynamique de proximité. Pour ce faire, elle met en œuvre des actions d'information, d'animation, et de mise en relation des consommateurs et des producteurs.

Le Président précise que le territoire de la communauté de communes est riche de productions locales, basées sur des modes d'élevage et de culture variés, qui tendent vers un objectif de qualité pour les consommateurs. Cet objectif de qualité se retrouve notamment à travers le développement des ventes en circuits courts.

En outre, l'émergence de ce type d'activités permet une valorisation locale des produits et offre des perspectives de diversification et d'installation dans le domaine agricole.

L'association « le Cabas de Pierrine » souhaite concourir à la réalisation d'un espace de promotion et de vente des produits locaux, situé à Saint Martin Sainte Catherine.

Une enquête a d'ailleurs été lancée sur la communauté de communes et des communes creusoises et haut-viennoises limitrophes pour connaître plus précisément les consommateurs et les producteurs intéressés par ce type de démarche. Les premiers résultats ont fait émerger des besoins réels, avec plus de la moitié des producteurs et consommateurs situés sur les deux cantons du territoire intercommunal (communes de Saint Martin Sainte Catherine, Saint Pierre Chérignat, Montboucher, Bourganeuf, Bosmoreau-les-Mines, Masbaraud-Mérignat, Saint Dizier Leyrenne, Auriat, Saint Moreil, Saint Martin Château...).

Le projet proposé présente donc un caractère intercommunal et rejoint également des problématiques de maintien et d'accueil d'activités et de populations sur le territoire, transversales aux différents domaines de compétences de la communauté de communes (pôle local d'accueil, économie, logement et tourisme).

Une rencontre a eu lieu avec des représentants de l'association pour mieux connaître le projet et envisager des possibilités de partenariat.

Le Bureau de la communauté de communes a ainsi proposé d'accompagner l'association dans ses actions d'information, de promotion et de mise en relation des différents producteurs et consommateurs en lui versant une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'année 2009.

Le Bureau a demandé en contre-partie que l'association puisse organiser avec l'office de tourisme intercommunal des opérations de promotion et de dégustation sur plusieurs communes.

Le développement de partenariats avec cette association sera aussi important dans la perspective du fonctionnement de la future maison du territoire intercommunal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considère le rayonnement intercommunal de l'association « le cabas de Pierrine » et que son objet s'inscrit dans le cadre des domaines de compétences de la communauté de communes.
- Souhaite développer des partenariats avec cette association dont les activités concourent directement à la découverte du territoire intercommunal, de ses savoir-faire et de ses productions locales.
- Décide donc d'affecter une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association « le Cabas de Pierrine » pour l'exercice de 2009 afin de faciliter le lancement des différentes initiatives.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget général 2009.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Bourganeuf, le 31 mars 2009  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD